

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

## Bassin de natation Mesures de la qualité de l'air effectuées

**Fermé depuis le 15 janvier dernier, une semaine seulement après sa réouverture, le bassin couvert de Saint-Imier a fait l'objet de plusieurs analyses au cours des dernières semaines.**

Le Service des bâtiments et infrastructures sportives a mandaté l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST), basé à Lausanne, pour la réalisation d'une étude globale sur la qualité de l'air dans l'enceinte de la piscine. Plusieurs mesures ont été réalisées depuis la fermeture du bassin. Les dernières en date remontent au mercredi 21 février.

Le service municipal chargé du dossier est pour l'heure dans l'attente des résultats des analyses effectuées par l'IST. Ces derniers montreront si une réouverture rapide du site est envisageable ou si des solutions techniques doivent préalablement être mises en œuvre. Quelle que soit la décision qui sera prise, la sécurité des utilisateurs primera sur toute autre considération.

Rouvert le 8 janvier dernier après plusieurs mois de fermeture due aux travaux de rénovation du complexe des halles de gymnastique, le bassin de natation avait dû être fermé à peine une semaine après. Les prescriptions sur la protection de l'air ne pouvaient en effet plus être garanties en raison d'un problème constaté au niveau de l'installation de ventilation. (cm)

## Réaménagement de la Place du Marché



*Le schéma de la Place du Marché, telle qu'elle se présentera après son réaménagement.*

Le coup d'envoi du réaménagement de la Place du Marché, à Saint-Imier, n'est plus qu'une affaire de jours. Devisés à 460'000 francs, les travaux s'étaleront sur trois mois, le temps d'apporter les améliorations fonctionnelles décidées par les autorités.

Depuis le feu vert du Conseil de ville, le 7 septembre dernier, les consultations liées à l'octroi du permis de construire ont donné lieu à des modifications du projet. La plus importante concerne la zone de parcage.

L'Office cantonal des ponts et chaussées (OPC) n'a en effet pas validé la proposition de la commune d'aménager une entrée et une sortie distinctes donnant sur la route cantonale. Il a exigé de n'avoir qu'un seul et unique passage permettant d'accéder à l'espace de stationnement et d'en sortir. Il sera situé au sud-ouest de la Place du Marché.

### **Marchés hebdomadaires déplacés**

Cette solution est liée à une convention signée par la Municipalité et l'OPC. Le texte précise qu'en cas de dysfonctionnement avéré du système de circulation dans la zone de parcage, la commune pourrait interpellier le canton dans les 12 mois après la mise en service, afin de revoir la situation. La solution avec une entrée et une sortie distinctes, prônée par le Conseil de ville, n'est par conséquent pas définitivement écartée.

En attendant, les travaux démarreront dès l'obtention du permis de construire. Ils dureront approximativement trois mois, soit jusqu'à la fin du mois de mai. A partir du 14 juin, la place sera occupée, comme en 2014, par l'Arena du mondial de football.

Ainsi, du 6 mars au 31 juillet, les deux marchés hebdomadaires du mardi et du vendredi se tiendront à la Place du 16-Mars. Marchands et clients retrouveront leurs habitudes et la Collégiale toute proche à partir du vendredi 3 août 2018.

Le visage de la Place du Marché, tel qu'il se présente actuellement, a été accepté en votation populaire le 5 février 2012. Sans remettre en cause l'esprit initial de convivialité, les travaux qui débiteront sous peu visent à améliorer la sécurité des usagers, piétons et automobilistes confondus.

Les places de parc situées au nord de la fontaine, qui nécessitent des manœuvres difficiles, vont disparaître au profit d'un cheminement piétonnier conduisant de la rue Pierre-Jolissaint au parvis de la Collégiale. Souvent engorgé, le tronçon reliant la route principale au débouché des rues Pierre-Jolissaint et du Temple sera intégré à la Place du Marché et donc supprimé. Quant à cette dernière, elle proposera en permanence une bonne vingtaine de places de parc dans sa partie méridionale, sous réserve des marchés hebdomadaires ainsi que des événements particuliers qui conserveront la priorité. (cm)



*Les deux marchés hebdomadaires retrouveront la Place du Marché le 3 août 2018.*




Dans le cadre du réaménagement de la Place du Marché, les informations concernant les perturbations liées à la circulation et au stationnement seront régulièrement publiées dans la Feuille d'Avis du District de Courtelary et sur la page d'accueil du site internet de la Municipalité : [www.saint-imier.ch](http://www.saint-imier.ch).

Vous trouvez la fiche d'information n° 1 ci-dessous :

### **Semaine 10 : 5 au 11 mars 2018) – INFORMATIONS INDICATIVES**

**Durée prévisible du chantier :** 5 mars au 31 mai 2018

**Accès et stationnement :** voir plan ci-dessous

- en vert :** périmètre du chantier (périmètre bouclé, zone interdite d'accès)
- en rose :** périmètre de l'installation de chantier (périmètre bouclé, zone interdite d'accès)
- en violet :** périmètre de l'espace de stationnement
-  accès restreint uniquement aux ayant-droits
-  circulation modifiée
-  route barrée



**Stationnement moitié sud place du Marché :** oui

**Marché :** Place du 16-Mars, du 6 mars au 31 juillet 2018

Pour vos questions :

Service urbanisme et mobilité  
M. Nicolas Vuilleumier  
Tél. 032 942 44 35